



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour une période initiale de 12 mois. Au paragraphe 20 de cette résolution, le Conseil m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la MINUK. Le présent rapport porte sur les activités de la Mission et sur les faits nouveaux intervenus au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) depuis mon rapport du 18 septembre 2000 (S/2000/878). Pendant cette période, le Conseil a également été régulièrement informé par mon Représentant spécial, Bernard Kouchner, et par le Secrétariat (voir S/PV.4200, S/PV.4225 et S/PV.4232).

#### II. Aperçu général

##### A. Situation politique

2. La réalisation majeure de la MINUK au cours de la période considérée a été la tenue, dans de bonnes conditions, le 28 octobre, d'élections municipales sur l'ensemble du territoire du Kosovo. Au total, 913 179 résidents du Kosovo ont rempli les conditions requises pour voter pour 5 500 candidats se disputant 920 sièges dans 30 assemblées municipales. La participation électorale a été massive, 721 260 personnes (soit 79 % de l'électorat) ayant participé au scrutin. Toutefois, les Serbes du Kosovo n'ont pas participé aux élections municipales et la participation des Rom et des Turcs a

été faible, voire négligeable. La participation des autres minorités s'est toutefois révélée encourageante, en particulier celle des communautés bosnienne et gorani. Toutefois, la participation des personnes résidant hors du Kosovo a été relativement faible; 21 756 électeurs ont voté par correspondance et 686 ont déposé personnellement leur bulletin au Monténégro, en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine dans des bureaux mis en place par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

3. Les élections ont eu lieu, de manière générale dans le calme. L'importance de la participation en début de journée a causé quelques problèmes logistiques et a entraîné des délais initiaux au niveau de l'enregistrement des électeurs dans certains bureaux de vote. La situation générale en matière de sécurité a été bonne, le nombre d'incidents violents tombant bien au-dessous de la moyenne quotidienne normale.

4. Le 7 novembre, mon Représentant spécial a certifié les résultats des élections municipales, à l'exception de celles ayant eu lieu dans trois municipalités du nord, Leposavic, Zubin Potok et Zvecan. Dans ces municipalités à majorité serbe, la participation a été négligeable et la Commission électorale centrale s'est par conséquent prononcée contre la certification des votes. Dans les 27 municipalités où mon Représentant spécial a certifié les résultats, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) a remporté environ 58 % des voix, le Parti démocratique du Kosovo (PDK) 27 % et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK) 8 %. Les autres partis qui se présentaient à l'élection ont obtenu chacun moins de 1 % des voix. La LDK a remporté 21 municipalités, le PDK six municipalités, surtout dans la vallée Drenica, et l'AAK a connu un certain succès dans la partie occidentale du Kosovo où elle est arrivée en

deuxième position dans les trois municipalités de Pec, Djakovica et Decani. Un certain nombre de partis et d'autres organisations ayant obtenu des sièges dans les assemblées municipales, en particulier l'AAK et le Parti bosnien d'action démocratique au Kosovo, ont demandé à siéger au Conseil transitoire du Kosovo, estimant que les résultats électoraux prouvaient qu'ils avaient l'appui de la population. La MINUK a l'intention d'élargir la composition du Conseil dans les semaines à venir afin de tenir compte de la diversité politique, religieuse et ethnique du Kosovo.

5. La mise en place des assemblées municipales a considérablement progressé. Le 11 novembre, plus de 800 membres des nouvelles assemblées ont prêté serment. À l'issue de ces cérémonies, 26 des 27 assemblées municipales élues ont choisi leur président et leur vice-président. Dans tous les cas sauf deux, la présidence et la vice-présidence sont allées au parti qui avait obtenu la majorité des voix. Le fait que les partis locaux ne soient pas parvenus à un arrangement pour se partager le pouvoir dans un certain nombre de ces municipalités a reflété les tensions politiques existant entre les deux principaux partis politiques albanais du Kosovo.

6. La MINUK n'a épargné aucun effort pour s'assurer que toutes les communautés du Kosovo étaient bien représentées dans les nouvelles structures municipales. À cet effet, mon Représentant spécial a nommé des représentants des communautés minoritaires dans les assemblées élues là où ils vivaient. À ce jour, les personnes nommées ont été incorporées dans les assemblées dans les deux tiers environ des municipalités du Kosovo. La plupart d'entre elles appartiennent à des communautés minoritaires du Kosovo non serbes, à savoir les communautés turque, bosnienne, rom, ashkali et tzigane.

7. L'intégration des représentants des Serbes du Kosovo dans les 27 assemblées municipales élues s'est faite à un rythme relativement moins soutenu, certains dirigeants serbes du Kosovo ayant demandé à être autorisés à mettre en place leurs propres structures municipales, distinctes des assemblées élues. Cette question s'est révélée particulièrement épineuse dans les municipalités de Mitrovica et Strepce, où les Serbes du Kosovo ont purement et simplement refusé de participer aux assemblées élues.

8. Bien que la pleine intégration des Serbes du Kosovo dans ces organes élus demeure un problème, la

MINUK a nommé des assemblées dans trois municipalités du nord, Leposavic, Zubin Potok et Zvecan. Dans ces régions, les membres des assemblées ont été choisis par mon Représentant spécial après qu'il eut décidé de ne pas certifier les résultats des élections. Dans chacune des trois municipalités, les assemblées comportaient 18 sièges dont deux étaient réservés aux Albanais du Kosovo. Ces deux sièges n'ont pas été pourvus à Zvecan et Leposavic, les dirigeants albanais du Kosovo n'ayant guère fait preuve d'intérêt pour nommer d'éventuels candidats. Les membres serbes des assemblées appartenaient aux différents partis politiques associés à l'Opposition démocratique de Serbie, au Parti socialiste de Serbie, au Mouvement serbe pour le renouveau et à la Gauche yougoslave unie. Un certain nombre de personnes n'avaient pas d'affiliation politique bien définie mais ont été retenues en raison de leur influence.

9. Le Conseil administratif intérimaire s'est réuni toutes les semaines pour étudier les questions d'ordre politique et adopter plusieurs textes réglementaires importants. À l'issue des élections municipales, M. Qosja, du Mouvement démocratique uni (LBD), a donné sa démission du Conseil le 21 novembre, invoquant une obligation personnelle du fait du résultat des élections.

10. La MINUK a poursuivi ses délibérations sur la refonte des organes centraux existants, dans le cadre de son effort de création institutionnelle en direction de l'autonomie. Les travaux d'élaboration d'un cadre juridique provisoire se poursuivent : il s'agit de définir un régime d'autonomie substantielle et de mettre en place les bases des élections centrales. À cette fin, mon Représentant spécial constituera un groupe de travail auquel siègeront des juristes locaux. La première étape de l'élaboration de ce cadre provisoire sera la rédaction d'une série de règlements, en commençant par le Règlement révisé de la Commission électorale centrale, suivie par un Règlement sur la procédure à suivre pour les élections.

11. Outre le Conseil transitoire du Kosovo et le Conseil administratif intérimaire, la population locale continue de participer à l'administration provisoire du Kosovo par l'intermédiaire d'autres entités de la structure administrative intérimaire mixte. En plus du Département de la culture, tous les autres départements administratifs ont été créés par voie de règlement. La participation des minorités au niveau le plus élevé des administrations publiques s'est renforcée, deux Serbes

du Kosovo, un Bosniaque du Kosovo et un Turc du Kosovo assumant des fonctions de codirection. Les efforts se poursuivent pour améliorer la représentation des minorités dans tous les effectifs des services administratifs.

12. Soucieux de partager davantage les responsabilités administratives, mon Représentant spécial a décidé de rencontrer périodiquement le Conseil des codirecteurs, originaires de 20 départements administratifs. Le Conseil lui permet d'être plus directement en contact avec les opérations quotidiennes des départements et offre un lieu de rencontre où les hauts dirigeants de la MINUK et les codirecteurs pourront améliorer la coordination des aspects administratifs de l'Administration provisoire, la transparence entre départements et le rôle des codirecteurs dans la définition des politiques.

13. Le changement qui s'est produit dans le Gouvernement de Belgrade au début du mois d'octobre n'a pas été sans incidences sur la vie politique du Kosovo. Les dirigeants albanais du Kosovo se sont félicités de l'évolution de la situation, qu'ils ont jugée bénéfique du point de vue du développement de la région, tout en restant sceptiques sur le point de savoir si cet événement pouvait à lui seul engager pour de bon la République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie qui en fait partie, sur la voie de la démocratie véritable. Ils sont manifestement inquiets de ce qu'ils perçoivent comme le désintéret et la distraction de la communauté internationale à l'égard de la région et craignent d'avoir à subir une concurrence plus vive pour obtenir des soutiens politiques et financiers internationaux. De surcroît, les dirigeants albanais du Kosovo voient dans la victoire du Président Kostunica un mauvais présage pour les espoirs d'indépendance de la province. Cette impression risque de radicaliser davantage les éléments nationalistes des Albanais du Kosovo et de faire peser une menace de plus sur les minorités du Kosovo.

14. Pour ce qui est de la communauté des Serbes du Kosovo, les représentants du Conseil national des Serbes de Gracanica estiment que l'évolution récente a créé les conditions d'un dialogue politique plus constructif sur l'avenir du Kosovo; ses représentants ont continué de soutenir la MINUK dans son travail de création institutionnelle, qui vise à assurer l'autonomie substantielle de la province. Alors que cette formation est la seule à représenter les Serbes du Kosovo dans la Structure administrative intérimaire mixte, la décision qu'a prise le père Sava Janic, membre influent du

Conseil, de se retirer de la vie politique pourrait conduire à un affaiblissement de son rôle dans la vie politique des Serbes du Kosovo. De leur côté, les représentants du Conseil national des Serbes de Mitrovica se sont déclarés optimistes quant à l'éventualité d'un mouvement qui serait déclenché par l'évolution de la situation à Belgrade et au terme duquel le Kosovo serait réintégré à la Serbie proprement dite. Il s'est en outre déclaré prêt à améliorer ses rapports avec la MINUK, mais n'a pas accepté la proposition de mon Représentant spécial de rejoindre sans attendre le Conseil transitoire du Kosovo.

15. Les formations politiques des Serbes du Kosovo, dont l'attention est centrée sur Belgrade, n'ont pas, d'une manière générale, défini clairement leur politique à l'égard d'un certain nombre de questions d'importance décisive, notamment celle de la participation future des Serbes du Kosovo à la Structure administrative intérimaire mixte. Pourtant, on constate que leur attitude à l'égard de la MINUK est de plus en plus constructive. D'autre part, les représentants de l'Assemblée nationale des Serbes du Kosovo ont rencontré mon Représentant spécial en novembre, à qui ils ont exprimé le désir de participer au processus politique au Kosovo. L'Assemblée, composée de partis politiques et de particuliers ayant des liens étroits avec l'ancienne coalition au pouvoir, a toujours fait preuve de mauvaise volonté dans ses rapports avec la MINUK.

## **B. Situation en matière de sécurité**

16. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la lutte contre les actes de violence motivés par des raisons politiques. Un groupe chargé de constater la violence politique, composé de membres de haut niveau de la police de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR), a mis en place sur tout le territoire du Kosovo un réseau de responsables de la coordination des activités entre la police de la MINUK et la KFOR aux échelons local, régional et central. Ce groupe travaillait en tandem avec le Groupe de coordination de l'information (voir S/2000/878, par. 14). Les mesures de sécurité prises par la police de la MINUK et la KFOR allaient de la fourniture de patrouilles militaires et de patrouilles de police à la protection de personnes à haut risque.

17. Si, pendant la période préélectorale, la violence motivée par des raisons politiques avait sensiblement

diminué, après les élections, le nombre d'agressions a été comparable à celui enregistré au milieu de l'été 2000. Le 22 novembre, des extrémistes non identifiés ont placé une bombe au domicile du représentant principal de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo, l'Ambassadeur Vucikevic, membre du Comité de coopération avec la MINUK. Un garde de sécurité serbe a été tué et trois autres personnes ont été blessées au cours de cet attentat. Le lendemain, des hommes armés et masqués ont assassiné une personnalité politique de la Ligue démocratique du Kosovo au centre de Pristina. Bien que l'arrestation et la poursuite des auteurs de ces crimes aient revêtu un caractère hautement prioritaire pour la police de la MINUK, la réticence de la population locale à parler et à aider à identifier les suspects est demeurée une constante dans toutes ces affaires.

18. Au cours de la période considérée, les opérations conjointes de sécurité de la police de la MINUK et de la KFOR ont évolué au point de devenir la pierre angulaire des mandats de la KFOR et de la MINUK concernant le maintien de l'ordre. La région de Pristina, où des opérations conjointes de sécurité ont été menées périodiquement pour prévenir et contrecarrer les activités des terroristes et du crime organisé, fournissait un excellent exemple de cette coopération. Dans le cadre d'une opération commune préemptive à la fin du mois de septembre, trois Serbes du Kosovo ont été arrêtés à Gracanica et une quantité importante d'armes et de matériel servant à fabriquer des bombes a été découverte. Le 14 octobre, la police de la MINUK et la KFOR ont mené une opération conjointe à Pristina, où 13 immeubles ont été bouclés et perquisitionnés. Vingt-sept Albanais du Kosovo ont été arrêtés, dont trois étaient inculpés de crimes, 17 armes ont été saisies et 50 000 dollars en espèces confisqués. Le 17 novembre, une vaste opération contre le trafic d'armes illégales et de drogues a été montée à Kosovo Polje et cinq arrestations importantes ont été opérées contre des personnes censément impliquées dans des affaires de traite de femmes. Une opération analogue a été organisée le 18 novembre à Pristina, au cours de laquelle six personnes ont été arrêtées.

19. La MINUK a continué de mettre en oeuvre sa stratégie visant à étendre son contrôle sur la partie septentrionale du Kosovo. Cette stratégie, élaborée conjointement avec la KFOR, souligne combien il importe de réaliser parallèlement des progrès dans l'exécution des programmes politiques et en matière de

sécurité, et d'assurer une plus grande stabilité grâce à la mise en place de services administratifs et publics. De ce fait, la sécurité de même que les services de justice et de détention se sont sensiblement améliorés à Mitrovica. Toutefois, les retours de Serbes du Kosovo et d'Albanais du Kosovo dans leurs foyers de part et d'autre du fleuve Ibar n'ont pas sensiblement progressé. À cet égard, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la confiance entre les communautés.

20. Au cours de la période précédant les élections serbes dans la deuxième quinzaine de décembre, la MINUK et la KFOR prendront de nouveau des mesures de sécurité conjointes pour prévenir les tentatives de déstabilisation de la province. Même si l'on ne prévoyait pas une forte recrudescence des actes de violence pendant la période électorale, la KFOR et la MINUK ont reconstitué des groupes mixtes de planification pour assurer le maintien de la sécurité au cours des élections en Serbie.

#### **Vallée de Presevo**

21. À la mi-novembre, les affrontements armés se sont intensifiés entre les forces de sécurité serbes et ce que l'on appelle l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac (UCPPM) dans la zone de sécurité. Ces accrochages, qui n'étaient au départ que de simples tirs de harcèlement dirigés contre la police serbe du Ministère de l'intérieur (MUP), sont devenus plus importants, plus longs, plus complexes et plus violents. Le 23 novembre, trois membres du MUP ont été pris dans des attaques à environ 5 kilomètres de Bujanovac ont provoqué l'afflux au Kosovo de près de 5 000 personnes déplacées provenant de la zone de sécurité et d'autres localités. Si le nombre de personnes déplacées était relativement faible, les répercussions éventuelles de cet exode sur la paix et la stabilité de la région étaient extrêmement graves.

22. Après avoir suivi l'afflux des personnes déplacées au Kosovo et s'être entretenu avec des Albanais de souche dans le sud de la Serbie, le HCR a signalé que les personnes déplacées s'étaient enfuies parce qu'elles craignaient d'être prises entre les lignes de tir et redoutaient le renforcement des forces de police et des forces militaires dans la vallée de Presevo. Les représentants des Albanais de souche ont affirmé ne pas être inquiétés par la police locale du sud de la Serbie. En revanche, ils ont indiqué que la présence des forces de sécurité précédemment stationnées au Kosovo constituait une source importante d'intimidation. Il convient

de noter qu'il n'a pas été signalé d'atrocités ni de dégâts matériels récents, encore que certains Albanais de souche se soient plaints d'avoir fait l'objet d'actes d'intimidation et de harcèlement de la part du MUP à l'intérieur de la zone de sécurité.

23. L'intervention de la KFOR pour faire face aux affrontements armés dans la vallée de Presevo était censée restreindre la liberté d'action de l'UCPMB. La KFOR a monté des opérations efficaces pour contrecarrer les activités financières et logistiques de l'UCPMB. Chaque fois que possible, la KFOR a mobilisé le soutien des principaux dirigeants albanais du Kosovo, les encourageant à user de leur influence pour modérer les activités des extrémistes albanais. Au début du mois de décembre, la situation s'était quelque peu calmée, quelque 2 000 personnes déplacées ayant regagné leurs foyers.

24. Au début de décembre, l'Envoyé spécial du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendu à Belgrade et dans le sud de la Serbie pour faire le point de la situation humanitaire. Les représentants du Gouvernement que l'Envoyé spécial a rencontrés à Belgrade se sont montrés désireux de trouver une solution au problème de la vallée de Presevo et ont manifesté leur volonté d'assurer le retour des personnes déplacées dans leurs foyers. Les autorités ont convenu que les Albanais de souche avaient été les victimes d'une discrimination sociale et institutionnelle, et admis que des mesures de confiance, par exemple l'inclusion d'Albanais de souche dans la force de police locale et le renforcement de leur représentation dans les structures politiques, contribueraient pour beaucoup à apaiser les tensions et à assurer la stabilité à long terme de la région.

25. Tous les intéressés ont demandé que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations internationales soient présents dans la zone de sécurité et aux alentours pour contribuer à améliorer la situation et à renforcer la confiance au sein de la population albanaise de souche. Il faut d'urgence redoubler d'efforts pour faciliter les opérations humanitaires des Nations Unies dans des conditions de sécurité dans le sud de la Serbie.

### C. État de la Mission

26. Le Comité exécutif, qui comprend mon Représentant spécial, son adjoint principal et les représen-

tants spéciaux adjoints, a continué de se réunir tous les jours. Son Groupe mixte de planification a poursuivi ses activités et créé plusieurs groupes de travail et équipes spéciales chargés de questions importantes, notamment le Groupe de travail pour les retours et l'Équipe spéciale pour l'administration intérimaire mixte. Le Groupe mixte de planification a récemment été étoffé grâce à l'adjonction d'un secrétariat, organe ad hoc chargé d'assurer un processus solide et concerté d'élaboration des politiques. Pour ce faire, on a mis à profit les expériences réussies de planification concertée, fondées sur l'élargissement et le renforcement de la représentation du Groupe mixte de planification dans l'ensemble de la MINUK. Le Bureau de liaison militaire a assuré la coordination avec la KFOR et les organismes internationaux pour les questions de sécurité. Le Bureau des questions de parité entre les sexes a accompli d'importants progrès pour ce qui est d'intégrer cet aspect dans l'ensemble de la MINUK, y compris au sein de la structure mixte, ainsi que dans les communautés locales et les structures municipales.

### III. Police de la MINUK

27. À la fin de la période considérée, la police de la MINUK comptait près de 4 400 hommes originaires de 53 pays, soit plus de 90 % de l'effectif total autorisé de la Mission. Les effectifs étaient déployés comme suit : 801 hommes dans la région de Pristina; 536 dans la région de Mitrovica; 392 dans la région de Prizren; 408 dans la région de Gnjilane; 285 dans la région de Pec; 221 étaient affectés aux services de police des frontières de la MINUK; 933 aux huit unités de police spéciales; 246 au quartier général de la police de la MINUK; 331 à l'appui au Service de police du Kosovo et 50 à un centre de formation interne. Dans mon rapport précédent (S/2000/878), j'ai décrit en détail les responsabilités de la police de la MINUK, qui comportent la protection des personnes à risque, notamment le personnel judiciaire international de plus en plus nombreux, les principaux interlocuteurs de la MINUK au sein des communautés minoritaires et les personnalités et dignitaires qui visitent le Kosovo.

28. Les opérations conjointes de sécurité menées par la police de la MINUK et la KFOR ont continué de se multiplier sur l'ensemble du territoire. La KFOR et la police de la MINUK ont coopéré pour assurer la sécurité lors de grandes manifestations publiques, lutter contre la violence politique et fournir une protection

spéciale aux communautés minoritaires menacées. Une planification conjointe et l'échange de renseignements sur les activités criminelles ont constitué les responsabilités essentielles des centres opérationnels communs.

29. La police de la MINUK s'est concentrée sur les activités visant à faire en sorte que tous ses stagiaires de même que ceux du Service de police du Kosovo aient une connaissance pratique des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'optique du maintien de l'ordre. Dès leur arrivée, tous les officiers de police internationaux reçoivent une formation dans ce domaine et doivent se familiariser avec la législation locale applicable en la matière. Une attention particulière est accordée aux droits des mineurs.

30. L'initiative prise par la MINUK de constituer une force de police communautaire a renforcé les liens avec la population locale. Les officiers de police communautaire sont affectés dans chaque commissariat de police au Kosovo pour sensibiliser la population locale aux activités de la police de la MINUK. Ils se sont attachés en particulier à établir des contacts avec les communautés minoritaires vulnérables.

31. Huit des 10 unités de police spéciales prévues sont désormais déployées, fournissant un élément essentiel de la capacité de la MINUK. Ces unités ont mené des activités spéciales de protection dans des secteurs habités par des minorités et assuré la sécurité lors de manifestations importantes ainsi que la protection de la fonderie de plomb de Zvecan, des locaux de la MINUK et du tribunal de Mitrovica qui emploie du personnel international. Leur capacité d'unité constituée les ont rendus particulièrement efficaces lors d'opérations conjointes de sécurité avec la KFOR telles que les perquisitions et saisies d'armes. Les unités de police spéciales appuyaient les services de douane de la MINUK ainsi que les équipes opérationnelles spéciales de la police de la MINUK.

32. Au total, 2 516 élèves officiers du Service de police du Kosovo ont achevé leur formation à l'école de police du Kosovo et ont été ultérieurement déployés aux côtés d'instructeurs de la MINUK sur tout le territoire. Les stagiaires du Service de police du Kosovo ont été répartis entre les principaux services de la police de la MINUK, à l'exception du Service central des enquêtes criminelles et du Service des opérations spéciales. Plus de 500 stagiaires ont été admis à suivre la formation de patrouille indépendante.

33. Pour atteindre son objectif consistant à former 4 000 officiers de police, l'École de police du Kosovo a accéléré son programme de formation. La police de la MINUK et l'École ont continué de recruter des femmes et des membres des minorités. Les minorités sont représentées à hauteur de 17 % alors que les femmes le sont à hauteur de 22 %.

34. La composante « mise en place d'institutions », agissant en collaboration étroite avec la police de la MINUK, s'emploie à élaborer un programme de formation à l'intention des stagiaires du Service de police du Kosovo qui assumeront les fonctions de superviseur. La formation comprend un stage d'initiation aux fonctions d'encadrement de deux semaines. Dans le cadre d'une stratégie de transition visant à créer un organe de police indépendant, des préparatifs sont en cours en vue du transfert des responsabilités de l'école de police du Kosovo et de la police de la MINUK au Service de police du Kosovo. En outre, des programmes de formation spécialisée destinés aux stagiaires du Service de police du Kosovo sont en cours d'élaboration dans les domaines ci-après : conduite automobile, enquête pénale, enquête sur les accidents de la circulation, identification des drogues et programme de recyclage portant sur les armes à feu, les tactiques défensives et les premiers secours. Trois nouveaux centres de formation régionaux du Service de police du Kosovo ont été ouverts à Prizren, Gnjilane et Pec et deux autres à l'école de police du Kosovo à Pristina. En outre, le réaménagement des locaux de cette école a été achevé au cours de la période considérée.

## **IV. Protection des minorités et droits de l'homme**

### **A. Situation des minorités**

35. La sécurité est demeurée la question essentielle pour les minorités du Kosovo, qui ont continué d'être la cible de menaces, d'actes d'intimidation et de violences. Certaines communautés, telles que les Rom du Kosovo installés dans l'ouest, ont connu beaucoup moins d'incidents graves qu'au cours de la période sur laquelle portait le précédent rapport. Néanmoins, la situation est demeurée précaire pour de nombreuses autres communautés, les attaques à motivation ethnique étant de plus en plus graves, sinon plus fréquentes. De longues périodes de calme relatif ont parfois été brutalement interrompues par des accès de violence et

l'insécurité à continué de restreindre la liberté de mouvement. Les attaques contre la communauté ashkalija ont été particulièrement marquées ces dernières semaines, quatre personnes rentrées à Srbica (région de Mitrovica) ayant été assassinées le 8 novembre. Dans les régions de Pristina et de Mitrovica, les membres de la communauté ashkalija ont déclaré souhaiter quitter le Kosovo. Aucune disposition concrète n'avait toutefois été prise à cet effet. En coopération avec la composante chargée de la mise en place des institutions, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, basé à Varsovie, a mis sur pied un projet destiné aux communautés rom, ashkalija et égyptienne du Kosovo. Ce projet est axé sur la formation de médiateurs et la situation des femmes dans ces communautés.

36. L'afflux dans la partie est du Kosovo de 5 000 personnes déplacées de souche albanaise venant de la vallée de Presevo a eu des répercussions sur les communautés minoritaires vivant dans la région. Les contrôles à la frontière ayant été renforcés, de nombreux Serbes du Kosovo n'ont pu se rendre en Serbie proprement dite, dont ils dépendent pour les soins médicaux et d'autres services essentiels. En outre, la crainte de voir les biens des minorités occupés s'est aussi accrue, une communauté croate de la municipalité de Vitina et des Rom vivant à Gnjilane ayant fait savoir que des Albanais du Kosovo étaient allés inspecter les logements vides et avaient, dans certains cas, cherché à intimider les membres de la communauté.

37. La MINUK a continué à prendre des mesures pour améliorer les conditions dans diverses communautés minoritaires dans l'ensemble du Kosovo. Par exemple, dans l'ouest et le sud-est de la province, des mesures spéciales de sécurité, des patrouilles effectuées en commun par la police de la MINUK et la KFOR et la création d'une permanence téléphonique semblaient avoir détendu la situation.

## B. Droits de l'homme

38. Les violations des droits de l'homme sont demeurées un grave sujet de préoccupation pour la MINUK. Des problèmes concernant les logements, dont des cas d'expulsion et de construction illégales, ont encore été signalés. Certaines des difficultés à cet égard trouvent leur origine dans les carences de la Direction du logement et de la propriété qui est en sous-effectif et ne dispose pas de suffisamment de ressources financières.

39. La composante chargée de la mise en place des institutions a continué d'accueillir dans son foyer les femmes tombant sous le coup d'arrêtés d'expulsion introduites au Kosovo par des trafiquants. Elle a collaboré avec la police de la MINUK et l'OMI pour régler les problèmes posés par le rapatriement de ces femmes. Toutefois, la traite des femmes est demeurée un grave sujet de préoccupation. Ne serait-ce qu'au mois d'octobre, 25 nouveaux cas, dont la plupart trouvaient leur origine en Europe de l'Est, ont été découverts.

40. L'institution, le 21 novembre, de la fonction de médiateur a constitué une avancée dans l'action menée par la MINUK pour établir des mécanismes afin d'assurer le respect des droits de l'homme. Bien que créé par la MINUK, le bureau du médiateur est un organe indépendant. Il a pour mission d'instruire les plaintes faisant état de violations des droits de l'homme ou d'autres abus de pouvoir des autorités émanant d'individus, de groupements ou d'organisations et d'offrir des services de médiation. En coopération avec le Conseil de l'Europe, la composante chargée de la mise en place des institutions a organisé en octobre, à l'intention du personnel du bureau du médiateur, des ateliers sur les procédures de traitement des dossiers. À cette occasion, diverses organisations de défense des droits de l'homme, nationales et internationales, ont fait part de leur expérience en matière d'enquête et d'établissement de rapports sur les droits de l'homme ainsi qu'en matière de détermination de la recevabilité des plaintes. Une campagne d'information destinée à faire connaître la mission dont est investi le bureau du médiateur a en outre été menée dans tout le Kosovo.

## C. Détenus et personnes disparues

41. Environ 800 Albanais du Kosovo sont incarcérés en Serbie proprement dite. En outre, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 3 476 cas de disparition d'Albanais du Kosovo n'ont pas été réglés dont approximativement 600 cas de disparition de Serbes de souche et de Rom. Afin de coordonner les activités des principaux organismes qui traitent de ces questions et de mieux soutenir les familles, la MINUK a créé début octobre un bureau des détenus et personnes disparues. De façon à faciliter la tâche du bureau, deux centres ont été ouverts, l'un à Pristina et l'autre à Gracanica. Des représentants de la police de la MINUK, du Groupe des personnes disparues de la

composante chargée de la mise en place des institutions et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été adjoints à ces centres. Par ailleurs, une équipe volante se rend dans les communautés les plus éloignées, en particulier les communautés minoritaires, dont les membres risquent d'avoir difficilement accès aux centres.

42. La question des Albanais du Kosovo incarcérés en Serbie proprement dite a une fois de plus occupé le devant de la scène à la suite d'émeutes dans les prisons sur l'ensemble du territoire de la Serbie. Le sort des détenus albanais du Kosovo pris dans ces émeutes étant très préoccupant, des manifestations de masse pacifiques, des défilés et des grèves de la faim ont eu lieu dans tout le Kosovo pendant une dizaine de jours. Une grève générale a été décrétée le 14 novembre. Pendant toute cette période, la MINUK est restée en contact permanent avec l'Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté en liaison avec la crise au Kosovo en République fédérale de Yougoslavie, l'ambassadeur Henrik Amneus, qui s'est rendu dans la prison centrale de Belgrade et dans d'autres prisons de Serbie et a obtenu une liste des Albanais du Kosovo qui y sont détenus. Par ailleurs, une réunion de représentants de la MINUK et de hauts fonctionnaires serbes et de la République fédérale de Yougoslavie, qui a eu lieu à Pristina le 15 novembre, a abouti à la prise d'un certain nombre de mesures concrètes pour assurer le bien-être et la sécurité des détenus. Les représentants de la République fédérale de Yougoslavie ont également fourni la première liste officielle d'Albanais du Kosovo incarcérés dans leurs prisons. Ils ont informé la MINUK qu'un projet de loi d'amnistie dont devaient bénéficier les prisonniers politiques détenus en Serbie proprement dite serait présenté au Parlement de la République fédérale de Yougoslavie le plus tôt possible. Depuis cette réunion, les contacts ont été maintenus au sujet d'un certain nombre de questions, dont la prise de dispositions pour permettre aux familles de rendre visite aux prisonniers et pour la remise de colis à ces derniers.

43. La Commission d'identification et de recherche des victimes a prêté son concours pour préparer la réinhumation de 250 corps non identifiés. Ces corps ont été regroupés en attendant leur identification. Des photos de vêtements ont continué d'être présentées aux familles des personnes disparues pendant toute la période à l'examen. Le groupe des personnes disparues de la composante chargée de la mise en place des institutions a exécuté des programmes de renforcement

des capacités à l'intention du personnel local de la Commission d'identification et de recherche des victimes de façon à ce que celle-ci dispose en permanence de spécialistes de l'identification hautement qualifiés.

## **V. Mise en place de l'appareil judiciaire et instauration de l'état de droit**

### **A. Le système judiciaire**

44. Le 17 octobre, la composante chargée de la mise en place des institutions a publié son rapport semestriel sur le système de justice pénale du Kosovo. D'après le rapport, des progrès considérables avaient été réalisés en 2000, mais de gros problèmes subsistaient : les juges locaux ne semblaient pas avoir pleinement conscience de la primauté des normes internationales en matière de droit de l'homme, des lois non compatibles avec ces normes continuaient d'être appliquées et les magistrats locaux manifestaient des préventions à l'encontre des minorités, qu'il s'agisse des victimes ou des prévenus. En vue de remédier à ces problèmes, le Département de la justice de la MINUK et la composante chargée de la mise en place des institutions ont créé un groupe de travail auquel a été donné pour mission d'étudier le rapport et de trouver les moyens d'appliquer ses recommandations.

45. La rénovation des tribunaux s'est poursuivie. Des études sur la sécurité ont été réalisées et des mesures, prises en coordination avec la police de la MINUK, pour y donner suite, sont en cours. La rénovation des prisons et centres de détention du Kosovo, qui se trouvaient dans un état déplorable, a aussi été l'une des toutes premières priorités du Département de la justice de la MINUK. Des fonds ont été recueillis auprès de donateurs pour le financement d'un institut médico-légal indépendant. Ce projet est coordonné avec plusieurs autres départements de la MINUK. L'objectif est de renforcer les capacités médico-légales locales.

46. Dix juges et trois procureurs internationaux sont actuellement en poste au Kosovo. L'un des juges a été nommé à la Cour suprême. Collectivement, ces magistrats internationaux ont mené à bien au total 35 enquêtes et procès. Quarante-cinq autres enquêtes et procès étaient en cours au moment de l'établissement du présent rapport. Le recrutement de nouveaux juges et procureurs internationaux est en cours.

## B. Le système pénitentiaire

47. Depuis septembre, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement du Service pénitentiaire du Kosovo. Celui-ci a pris en charge la prison de Mitrovica en septembre et a pris le relais de la KFOR à la prison de Pec en octobre comme prévu. La rénovation de la prison de Dubrava est en cours et la formation et l'affectation d'agents du Service pénitentiaire du Kosovo se poursuivent. Six cent soixante-treize personnes au total, dont 594 agents pénitentiaires et 169 autres agents, ont été formés depuis la mise en place du système.

## C. Activités de promotion de l'état de droit

48. La composante chargée de la mise en place des institutions a revu sa stratégie et met désormais plus fortement l'accent sur l'aide juridictionnelle et l'aide juridique. La Division de la promotion de l'état de droit s'est tout d'abord attachée à mettre sur pied le bureau du médiateur et à renforcer la magistrature. Pour ce qui est de ce dernier point, une aide matérielle a été apportée aux tribunaux et les juges nouvellement nommés ont bénéficié d'une formation et ont reçu de la documentation juridique. Dans la droite ligne de la réorientation de sa stratégie, la composante chargée de la mise en place des institutions met actuellement sur pied, après avoir consulté le barreau du Kosovo, un bureau de la défense.

49. Dans le cadre de la deuxième phase d'un programme destiné à renforcer l'indépendance de la magistrature et l'état de droit au Kosovo, 70 nouveaux juges et procureurs ont bénéficié de cours d'orientation de deux jours. Ils ont ainsi été familiarisés avec les principes sur lesquels repose l'état de droit, avec la procédure pénale applicable au Kosovo ainsi qu'avec les questions concernant les différends ayant trait aux biens immobiliers.

50. La cérémonie d'ouverture de la nouvelle année universitaire pour les étudiants de première et de deuxième année de la faculté de droit a eu lieu le 23 octobre. Les étudiants suivront le nouveau programme établi par le Centre juridique du Kosovo et pourront obtenir une licence ou une maîtrise de droit après trois ou cinq années d'études selon le cas. Le Centre, qui est un institut indépendant créé par la composante chargé de la mise en place des institutions, a

aussi continué à offrir des bourses. Cinq étudiants ont été choisis pour aller étudier à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas) entre janvier et juin 2001. Le Centre a également permis aux étudiants de la faculté de droit de Pristina de bénéficier d'une formation en informatique.

## VI. Activités humanitaires

51. Malgré la suppression progressive de sa composante Affaires humanitaires, la MINUK a continué de coopérer étroitement avec le HCR pour la protection des minorités et sur les questions régionales concernant plus globalement la République fédérale de Yougoslavie. Par le biais du Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Kosovo, la MINUK a suivi attentivement la situation des groupes vulnérables appartenant aux populations majoritaires ou aux minorités et a répondu aux besoins subsistant à la charnière du grand programme d'aide humanitaire de l'année dernière et du plan de reconstruction et de protection sociale de cette année. Elle a par ailleurs coopéré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, à savoir le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'avec l'OIM, le CICR, plus de 250 ONG internationales et 45 ONG locales.

### A. Retours

52. La sécurité de beaucoup de communautés minoritaires est restée extrêmement précaire, de sorte qu'il est devenu de plus en plus primordial de trouver des points d'équilibre en privilégiant les activités d'appui susceptibles de favoriser les retours durables tout en veillant à ne pas pousser le processus trop loin trop rapidement. L'Envoyé spécial du HCR et M. Kostunica, Président de la République fédérale de Yougoslavie, ont eu à la mi-novembre un entretien au cours duquel ils sont convenus de la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'espoir et la prudence à observer quant au rapatriement des Serbes au Kosovo. Comme il y a eu quelques retours spontanés dans un certain nombre de communautés serbes du Kosovo, un dispositif de suivi a été mis en place afin qu'une aide

puisse être apportée aux rapatriés. Quelque 2 000 Serbes du Kosovo auraient regagné leur lieu d'origine au cours de l'année 2000. D'autres Serbes ont de nouveau été déplacés, cette fois dans d'autres régions de la province. Ces trois derniers mois, le HCR, appuyé par la MINUK, la KFOR et le Comité directeur du Comité mixte pour les rapatriements, a organisé à l'intention des Serbes déplacés une série de visites de reconnaissance dans plusieurs régions du Kosovo, notamment la vallée de l'Osojane (localité d'Istok) et à Klina. De plus, le Comité directeur a préparé l'accueil des réfugiés dans un certain nombre de lieux, dont les villages de Grace (commune de Vucitrn) et Slivovo (commune de Pristina).

53. Le Comité mixte pour le rapatriement des Serbes du Kosovo s'est réuni pour la troisième fois à la fin du mois de septembre afin d'examiner les résultats obtenus par le Comité directeur depuis juillet ainsi que les futures stratégies relatives au processus de rapatriement. Cette réunion, qui était présidée par mon Représentant spécial, a été d'autant plus utile que des représentants des deux conseils nationaux serbes du Kosovo, M. Oliver Ivanovic et M<sup>gr</sup> Artemije, y participaient. Il a été convenu au cours des discussions que, la question de la sécurité mise à part, la reconstruction des logements devait être l'objectif prioritaire si l'on voulait retenir les populations minoritaires déjà sur place et créer des conditions favorables au retour d'autres Serbes du Kosovo. Il a également été décidé d'établir un plan d'action détaillé pour aider le Comité à préparer les rapatriements de Serbes du Kosovo en 2001. La première ébauche de ce plan a été présentée au Comité pour les rapatriements en novembre.

54. Plus de 92 000 Albanais du Kosovo ont regagné la province entre le 1er janvier 2000 et la fin novembre. La majorité (plus de 80 000) l'ont fait de leur plein gré, mais plus de 12 000 ont été rapatriés de force. La version révisée du document d'orientation de la MINUK sur le rapatriement des Albanais du Kosovo est sortie en octobre. Ce document établi par le Groupe de travail des rapatriements, avec le concours du HCR, a été remis aux principaux pays d'accueil. Il préconise un moratoire sur les rapatriements forcés pendant les mois d'hiver. La MINUK a également encouragé les pays hôtes à continuer de soutenir en priorité l'action entreprise au Kosovo pour que soient réunies les conditions qui permettront au rapatriement des Albanais du Kosovo d'être une solution durable.

## B. Autres besoins humanitaires

55. À la mi-novembre, le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Kosovo a rendu publiques les conclusions d'une enquête sur la situation humanitaire qui révèle que quelque 42 000 familles pourraient avoir besoin de bois de chauffage et de charbon, et qu'environ 6 000 foyers auraient besoin d'un hébergement provisoire d'urgence pour l'hiver. Bien que les secours d'urgence de l'année dernière et les programmes actuels d'aide à la reconstruction aient amélioré l'existence de la majorité des habitants du Kosovo, un grand nombre de familles ont encore besoin d'aide. Selon l'enquête, quelque 20 000 familles risquent de souffrir gravement du froid cet hiver si elles sont privées de charbon et de bois. À la fin de la période considérée, il y avait environ 2 500 places dans les centres d'hébergement collectif temporaires pour faire face aux besoins urgents de cet hiver, et les organisations d'aide bilatérales commençaient à secourir ces familles vulnérables. Le HCR a trouvé des familles d'accueil et a fourni des poêles, des couvertures et autres articles non alimentaires aux populations vulnérables à l'approche de l'hiver. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire des Nations Unies au Kosovo a demandé une aide humanitaire d'urgence pour aider ces 20 000 familles à passer l'hiver.

## C. Action antimines

56. Les responsables du Programme de déminage de la MINUK piloté par le Centre de coordination antimines des Nations Unies ont estimé que le déminage du Kosovo serait achevé en décembre 2001. Le Centre a élaboré une stratégie de retrait en vue d'assurer le transfert des responsabilités aux départements compétents de la Structure administrative intérimaire mixte, dans la perspective notamment d'éventuelles opérations de déminage supplémentaires en cas de risques persistants, de la sensibilisation aux dangers des mines et de l'aide aux victimes. La réussite du programme a été attestée par la baisse du nombre de victimes civiles, qui était tombé à cinq au mois d'août. Depuis juin 1999, les mines et les engins non explosés ont fait au total 103 tués et 394 blessés. Le nombre d'incidents liés aux bombes à dispersion larguées par l'OTAN a considérablement diminué grâce à un changement de stratégie qui a permis d'accélérer le nettoyage des zones truffées de bombes à dispersion facilement accessibles. Les activités de déminage se sont poursuivies

pendant toute la période considérée. Les équipes qui interviennent sous la direction du Centre de coordination antimines ont neutralisé et enlevé à ce jour 4 586 mines antipersonnel, 4 315 mines antichar, 4 932 bombes à dispersion et 5 853 engins non explosés.

## VII. Faits nouveaux dans différents secteurs

### A. Reconstruction

57. Quelque 20 000 maisons destinées à des familles vulnérables dont les habitations avaient été gravement endommagées ou détruites pendant le conflit ont été reconstruites depuis le début de l'année avec l'aide de donateurs. Les habitants ont pour leur part reconstruit le même nombre d'habitations, soit sans aucune aide, soit avec un apport extérieur modique. Au total, près de la moitié des familles dont les maisons avaient été endommagées ou détruites ont maintenant un logement décent.

58. Les donateurs internationaux, notamment l'Union européenne et ses États membres, ont largement soutenu l'effort de reconstruction. Le dispositif de coordination avec les donateurs a été renforcé, l'objectif étant de faire le meilleur usage possible des contributions des donateurs et d'éviter les redondances et les activités antagonistes. Dans le but de faciliter la souscription de nouveaux engagements cette année, la MINUK avait préparé *Kosovo : Reconstruction 2000*, un programme de reconstruction et d'investissement public qui a orienté les donateurs vers les secteurs prioritaires de la Structure administrative intérimaire mixte. Le programme de reconstruction et d'investissement pour 2001-2003, qui sera bientôt prêt, tracera à l'intention des donateurs un itinéraire à moyen terme clairement balisé précisant et prolongeant les priorités fixées dans *Kosovo : Reconstruction 2000*.

### B. Santé et protection sociale

59. La prestation des services de santé a continué de s'améliorer au cours de la période considérée. Les directives sanitaires intérimaires de la MINUK ont été modifiées pour tenir compte des recommandations d'un groupe de travail composé de professionnels locaux et internationaux du secteur de la santé. Conformément au règlement No 2000/45 du 11 août 2000, les municipa-

lités ont commencé à exercer leurs nouvelles compétences en matière de soins de santé primaires. L'organe chargé de la délivrance des licences et des immatriculations a examiné les dossiers de 750 professionnels de la santé diplômés des facultés de médecine du système parallèle et informel administré par les Albanais du Kosovo avant la mise en place de la MINUK. L'organe a organisé un examen d'agrément qui a fait apparaître que 200 diplômés environ avaient besoin d'une formation supplémentaire. Le programme de cours s'organise déjà. De son côté, l'organe chargé de la formation des spécialistes au sein du département a examiné les qualifications de tous les médecins spécialistes formés dans l'ancien système parallèle. Deux cent quatre-vingt-treize des 1 096 candidats qui avaient présenté leur dossier ont été agréés. Un vaste projet de formation du personnel infirmier a été lancé avec l'aide de la Finlande; quelque 1 200 infirmières suivent des cours de médecine familiale. Aux côtés des médecins généralistes qui suivent actuellement un complément de formation, elles constitueront les équipes de base de la médecine familiale qui sera l'épine dorsale du futur système de santé.

60. D'importants progrès ont été enregistrés partout au Kosovo en matière de remise en état et de rééquipement des établissements de soins. On notera plus particulièrement dans ce domaine la construction de trois centres psychiatriques de proximité dans le cadre du schéma du transfert vers l'échelon local des services de santé mentale du secteur hospitalier. Enfin, la campagne de vaccination contre la poliomyélite a été menée à bonne fin avec la coopération de l'OMS, de l'UNICEF, de la KFOR et de nombreuses ONG. Elle a permis de vacciner 69 579 enfants.

### C. Éducation

61. L'éducation est le plus grand secteur de la Structure administrative intérimaire mixte. Avec ses 30 000 employés et ses 400 000 élèves et étudiants inscrits dans plus de 800 établissements, elle absorbe plus de 26 % du budget consolidé du Kosovo. La réforme de l'enseignement s'est poursuivie dans le cadre du projet d'assistance technique de la Banque mondiale. Les recrutements sont terminés; les enseignants et les membres du personnel administratif ont reçu leur contrat de travail. Plus de 100 écoles ont été remises en état depuis septembre, et la plupart des tentes qui faisaient office de salles de classe ont été remplacées par des

baraquements provisoires pour l'hiver. De nouvelles écoles professionnelles ouvrent également leurs portes. Le transfert de compétences aux municipalités en matière d'administration scolaire a commencé. Les programmes spéciaux pour les minorités commencent à fonctionner, en particulier dans le secteur de l'enseignement à distance et du renforcement des capacités de formation des enseignants. Plus de 100 personnes issues des minorités en ont déjà bénéficié.

#### **D. Transports et infrastructures**

62. D'importants chantiers de réfection de routes ont été ouverts dans l'ensemble du Kosovo pendant la période considérée. Des réparations ont été effectuées notamment sur le tronçon qui relie Pristina à Blace, à la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que sur les axes Pristina-Pec, Pristina-Gnjilane, Pristina-Mitrovica et Mitrovica-Pec. Des ponts endommagés ont été réparés. Un projet financé par l'Agence européenne de reconstruction a été lancé pour décongestionner le poste frontière de Blace. Il comprend l'élargissement de la chaussée et la construction d'aires de stationnement supplémentaires et devrait être achevé à la fin de 2001. Les différents projets municipaux de transports en commun sont dans l'ensemble bien avancés : des chasse-neige ont été positionnés dans des endroits stratégiques en prévision de l'hiver, des dispositions ont été prises pour épandre du sel et du sable, et un réseau de communication fiable est en place pour les interventions rapides en cas d'urgence.

63. La modernisation de l'aéroport de Pristina a beaucoup avancé. Le SITA (réseau de télécommunication utilisé par les compagnies aériennes) nouvellement installé sera à la disposition de tous les transporteurs. L'installation du système d'affichage des vols a débuté, et des améliorations ont été apportées autour de l'aérogare pour faciliter l'entreposage du matériel de manutention au sol pendant l'hiver. L'aéroport est assuré depuis le 1er octobre. Les 20 contrôleurs aériens ont poursuivi leur formation technique, a raison de 12 en France et de huit en Italie. Le trafic passagers est resté élevé, avec un total de 328 000 personnes transportées au cours de cette année.

#### **E. Postes et télécommunications**

64. Les services postaux du Kosovo se sont nettement améliorés, en conséquence de l'octroi, au personnel,

d'une formation à l'informatique. Cette formation a été financée par l'Agence européenne de reconstruction. Le Service international des colis postaux a commencé à fonctionner le 2 octobre, ce qui permet d'envoyer et de recevoir des colis d'un poids maximal de 20 kilos.

65. L'extension du réseau de téléphonie mobile à davantage de régions du Kosovo s'est poursuivie. Des stations fixes pour le réseau de téléphonie mobile ont été installées à Podujevo, Uroševac et Pec par les Postes et Télécommunications du Kosovo et par Telecom/Alcatel de Monaco. Le réseau de téléphonie mobile compte 54 000 abonnés et 6 200 rapporteurs de coordonnées. Une liaison hertzienne entre Pristina et Skopje a été mise en place avec l'aide de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI).

#### **F. Agriculture**

66. Des postes d'agent sur le terrain, pourvus par du personnel local, ont été créés en vue de relancer l'activité agricole au niveau municipal. À ce titre, on a notamment privatisé la profession de vétérinaire, créé un conseil vétérinaire et promulgué un code de conduite des vétérinaires. Un Office des forêts du Kosovo a été créé. En outre, un certain nombre de règlements et d'instructions administratives ont été promulgués en vue de réglementer divers domaines du secteur agricole, y compris l'importation d'animaux vivants et l'exploitation forestière.

#### **G. Protection de l'environnement**

67. On s'est employé à renforcer les moyens locaux de protection de l'environnement. Des ressources ont été fournies au Groupe de l'environnement de l'Institut pour la protection de la nature et de l'environnement et à l'Institut hydrométéorologique du Kosovo (INKOS-KEK); ces organismes fonctionnent actuellement. Un cadre réglementaire relatif à la protection de l'environnement ainsi que d'autres règlements concernant l'environnement et notamment la gestion des déchets sont en cours d'établissement. Une priorité élevée a été accordée à l'administration des parcs naturels ainsi qu'à la gestion du parc naturel de Sharr, principale source de diversité biologique au Kosovo. Des évaluations et des audits de l'environnement sont en cours en vue de déterminer les indices de pollution industrielle et de réduire ce type de pollution.

68. Un projet d'un montant de 2 milliards de livres financé par le Gouvernement italien a été entrepris, afin de minimiser la pollution de l'air et de l'eau résultant des activités d'évacuation des déchets. Ce projet sera exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, avec le concours des municipalités dans les régions de Pristina et Gnjilane. En outre, le nettoyage des parcs en milieu urbain et les nouvelles plantations qui y seront effectuées contribueront à améliorer l'environnement.

69. Des efforts considérables ont été consacrés à la sensibilisation aux questions d'environnement. Des campagnes destinées aux enfants et aux femmes ont été effectuées et la promotion du recyclage a été favorisée grâce à la constitution d'une équipe spéciale chargée d'étudier les questions de recyclage.

## H. Jeunesse et sports

70. Au cours de la période considérée, le Département de la jeunesse a réalisé des programmes concernant les formes non institutionnelles d'éducation, les services communautaires, les échanges d'élèves et les bourses. Des plans sont en cours en vue d'ouvrir une antenne à Gracanica pour desservir la communauté serbe du Kosovo. Une Semaine de la jeunesse, visant à promouvoir la tolérance, s'est tenue du 1er au 7 octobre, avec la participation active des municipalités et des organisations non gouvernementales. Un programme de services communautaires bénévoles à l'intention des étudiants et élèves a été lancé.

71. Le Département des sports a entrepris de réformer les associations sportives locales et les fédérations sportives de sorte qu'elles fonctionnent de manière plus démocratique et transparente. Ce processus s'achèvera dans les mois à venir. Plusieurs programmes de formation ont été réalisés en vue de promouvoir les activités sportives. On s'est particulièrement attaché à favoriser la participation des femmes et des minorités à ces programmes.

## I. Culture

72. Avec l'aide du Département de la culture, les troupes de théâtre, les ensembles de danse folklorique et les orchestres locaux ont été reconstitués et ont commencé à se produire dans tout le Kosovo. Les orchestres et les troupes de théâtre ont donné des

représentations régulières et l'ensemble de danse folklorique Shota a fait une tournée dans tout le Kosovo. La MINUK a appuyé de nombreux festivals et activités culturelles, y compris le festival de chants et de danse serbes à Leposavic (région de Mitrovica).

## J. Sécurité civile et préparation aux situations d'urgence

73. Le Département de la sécurité civile et de la préparation aux situations d'urgence a été créé officiellement le 9 novembre, en application du règlement 2000/61 de la MINUK. Le Département est chargé de la gestion et de l'administration du Corps de protection du Kosovo (CPK) ainsi que de la planification, de la coordination et de la fourniture des secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles et autres. Pendant la période considérée, on a procédé à un tour d'horizon préliminaire des risques au Kosovo et le processus d'évaluation des risques a débuté dans toutes les régions. Un plan d'urgence concernant le complexe industriel de Trepca à Mitrovica a été conçu pour intervenir en cas d'urgences techniques ou écologiques. Ce plan a été mis en oeuvre pendant l'urgence résultant de la fuite d'acide sulfurique à l'usine de piles de Trepca, au sud de Mitrovica, en septembre.

74. La deuxième phase de la formation du Corps de protection du Kosovo (CPK), qui va d'août 2000 à juin 2001, est en cours. Cette formation est coordonnée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et comporte les programmes spécialisés relatifs à la planification et à la gestion des opérations d'urgence. Pendant la période considérée, deux groupes de membres du CPK ont reçu une formation à l'étranger. Quinze membres du CPK ont participé, en Ukraine, à un cours sur les techniques de surveillance de la radioactivité après un accident et six cadres du CPK ont suivi un cours sur la gestion de la protection civile à Bruxelles. Une école de la protection civile au Kosovo a été ouverte le 2 octobre 2000.

75. La formation des membres du CPK a continué à être associée à des projets d'ordre humanitaire. À la fin de septembre, 76 projets auxquels ont participé 2 257 membres du CPK ont été achevés au Kosovo. Ils concernaient entre autres la réfection de routes, la reconstruction d'écoles, la construction de maisons, de clôtures et de ponts ainsi que le nettoyage des parcs, des cours d'eau et d'autres lieux publics. Trente-six autres projets employant 395 membres du CPK se

poursuivent et il est prévu d'exécuter 46 nouveaux projets. La plupart de ces projets ont été réalisés en collaboration avec la KFOR et des organisations non gouvernementales.

76. Le Corps de protection du Kosovo a poursuivi ses efforts visant à recruter des membres des minorités. Un code de discipline et un cadre commun d'application à l'intention du CPK ont été mis au point; un règlement visant la création d'un corps d'inspecteurs du CPK est étudié conjointement par la MINUK, la KFOR et le CPK. Ces inspecteurs examineraient les cas où des membres du CPK n'ont pas eu la conduite attendue d'eux.

### **K. Services publics**

77. Le Département des services publics a payé 58 300 agents locaux qui émargent au budget consolidé du Kosovo et sont employés par les différents départements de la Structure administrative intérimaire mixte. Les décaissements s'élèvent à ce jour à 131,2 millions de deutsche mark. À la suite de la promulgation du règlement 2000/45 sur l'autonomie des municipalités, le Département des services publics a été restructuré afin d'assurer une plus grande décentralisation des activités et de mettre davantage l'accent sur des programmes de formation et d'amélioration des compétences des fonctionnaires du Kosovo. À cet effet, l'enregistrement des faits d'état civil a été complètement intégré dans les structures municipales, le Département des services publics conservant des responsabilités en matière d'orientation des politiques générales, d'appui technique, de contrôle et de surveillance. Un projet pilote a été lancé dans la municipalité d'Urosevac et quatre centres supplémentaires d'enregistrement des faits d'état civil à l'échelon municipal sont devenus opérationnels le 29 novembre dans les municipalités de Vucitrn, Klina, Suva Reka et Lipljan. On a prévu que d'autres activités seraient également décentralisées, dont les achats, l'homologation des dépenses et la gestion des états de paie. Dans le même temps, des programmes de formation à l'intention des agents locaux ont été mis au point et réalisés dans des domaines comme les achats, la gestion du personnel et la mise en valeur des ressources humaines, l'homologation des dépenses et l'enregistrement des faits d'état civil. Un nouveau centre d'immatriculation des véhicules s'est ouvert dans la communauté serbe du Kosovo de Graca-

nica, portant à 11 le nombre total des centres d'immatriculation dans le Kosovo.

78. Le Département des services publics a également participé à l'enterrement des corps dont le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait ordonné l'exhumation. Une opération d'inhumations pour tout le Kosovo a commencé le 25 septembre et s'est achevée le 18 octobre. Sept cent quatre-vingt-six corps identifiés ont été rendus aux familles pour recevoir une nouvelle sépulture et 220 corps non identifiés ont été enterrés dans un cimetière central temporaire à Suva Reka.

### **L. Logement et biens immeubles**

79. Le règlement 2000/60 relatif aux recours concernant les immeubles d'habitation et aux Règles de procédure et de preuve de la Direction du logement et des biens immeubles et de la Commission des litiges relatifs au logement a été promulgué le 31 octobre 2000. Les bureaux de Pristina et de Gnjilane de la Direction du logement et des biens immeubles fonctionnent et enregistrent déjà des recours relatifs aux biens immeubles. De plus, dans les régions de Pristina et de Gnjilane, des équipes mobiles ont facilité l'enregistrement de 300 recours, émanant en particulier de groupes minoritaires. Un bureau régional supplémentaire sera ouvert à Mitrovica. Il sera impératif d'étendre l'action de la Direction du logement et des biens immeubles et les moyens mis à sa disposition si l'on veut qu'elle puisse traiter des milliers de recours qui seront vraisemblablement enregistrés. Il faudra évidemment pour cela disposer de ressources financières et humaines. Le Cadastre du Kosovo a commencé à remettre en ordre le cadastre dans tout le Kosovo. En outre, on s'emploie à sensibiliser le public à la discrimination selon le sexe et aux droits en matière de propriété.

### **M. Office des services bancaires et des paiements**

80. L'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo a continué à remplir le rôle de banque centrale et à émettre de la monnaie. Il a réglementé l'activité bancaire et les autorisations et à superviser les banques, conformément à des normes qui satisfont aux critères internationaux. En raison des normes rigoureuses qu'il exige, seule une banque commerciale a

reçu une autorisation définitive de fonctionnement et six autres ont eu des autorisations préliminaires. Une telle rigueur mettra le Kosovo à l'abri de la fragilité financière. L'Office des services bancaires et des paiements assumera les responsabilités précédemment dévolues à l'administration civile s'agissant de la réglementation et de la supervision des compagnies d'assurance au Kosovo.

## N. Emploi

81. L'un des principaux problèmes du Kosovo demeurerait le chômage, dont on estimait actuellement qu'il représentait près de 60 %. Afin de lutter contre ce phénomène, la MINUK a entrepris un grand projet de revitalisation du marché de l'emploi. Dans le cadre de ces efforts, les bureaux de placement ont été entièrement dotés en effectifs. La formation de personnel de bureau et la fourniture d'équipements techniques essentiels ont également débuté. L'existence d'un marché de l'emploi permettra de mieux lutter contre le chômage, en particulier parmi les femmes et les jeunes. En l'absence d'un système d'assurance chômage, le régime d'assistance sociale a été élargi de façon à couvrir les chômeurs les plus nécessiteux. Dans le cadre de ce régime, on s'est efforcé dans toute la mesure possible d'offrir des prestations aux membres des collectivités minoritaires qui remplissaient les conditions voulues.

## O. Commerce et industrie

82. Afin d'encourager le développement du secteur privé, des réglementations s'appliquant aux entreprises, aux investissements étrangers, aux contrats de vente et aux transactions assorties de garanties ont été élaborées et devraient être publiées d'ici à la fin de l'année. Des règles régissant la faillite sont également en cours d'élaboration. Des efforts sont en outre déployés pour aider les tribunaux à se familiariser avec ces nouvelles règles et pour mettre en place les procédures et registres administratifs requis pour leur mise en application. Des mesures ont été prises pour désétatiser les entreprises publiques viables. Sept équipes régionales ont été constituées pour aider ces entreprises à attirer des investisseurs étrangers et conclure des contrats de bail ou de gérance qui les placeront sous une direction privée. Les questions ayant trait à la propriété ou à la privatisation seront réglées à un stade ultérieur. Un programme d'assistance technique a été mis en place à

l'intention des entreprises privées de petites et moyennes dimensions afin de les aider à établir des plans commerciaux, de leur offrir une assistance financière et d'en améliorer la gestion. En outre, une association de femmes d'affaires a aidé les femmes à identifier et exploiter les possibilités qui s'offraient dans le secteur privé.

83. À la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de l'opération de cession à bail à long terme de la cimenterie de Sharr, la MINUK a mis en route un programme de désétatisation visant à rajeunir le secteur des entreprises. La désétatisation consistera à proposer des contrats de bail ou de gérance au secteur privé pour toutes les entreprises potentiellement viables.

84. Comme je l'avais fait observer dans mon précédent rapport en date du 18 septembre 2000 (S/2000/878), la MINUK avait pris le contrôle administratif et opérationnel de la fonderie de plomb de Zvecan dans la région de Mitrovica. La MINUK a pu avec succès recruter des travailleurs pour la fonderie et on ne signale par ailleurs aucun incident grave sur le plan de la sécurité, à l'exception d'un incendie qui s'est produit dans l'installation de transformation de la fonderie, ce qui témoigne des progrès que continue de réaliser la Mission en vue de rétablir la confiance parmi les employés serbes de l'usine du Kosovo.

## P. Services publics

85. Les difficultés posées par la reconstruction dans le secteur de l'énergie se sont avérées moins aisées à résoudre qu'on ne l'avait pensé initialement. La négligence dont on avait fait preuve durant les 10 années précédentes avait entraîné toutes sortes de dilapidations dans les mines de charbon, les centrales électriques et le réseau de distribution. Durant l'hiver dernier, la production d'électricité n'a cessé d'augmenter, mais la distribution a connu des interruptions fréquentes en raison de la fragilité du système. L'été et l'automne ont permis d'entreprendre des réparations, remises en état et travaux d'entretien majeurs dans tout le secteur de l'énergie, y compris dans les installations de chauffage de district de Pristina et Djakovica. Ces mesures devraient permettre de produire davantage d'énergie et d'assurer un fonctionnement plus régulier du réseau de distribution que l'hiver dernier. Néanmoins, la production d'énergie nationale devra être complétée par des importations. Des contrats d'importation ont été signés avec la Bulgarie et le Monténégro pour assurer la mise

à disposition de sources supplémentaires fiables d'énergie afin de compléter la production nationale. Dans l'ensemble, la production d'énergie a été cet automne environ le double de celui d'il y a un an et les coupures de courant ont été beaucoup moins fréquentes. En outre, la compagnie d'électricité du Kosovo devrait être sous peu en mesure de rembourser la dette qu'elle avait contractée auprès de la République fédérale de Yougoslavie au titre des importations d'énergie effectuées l'hiver dernier.

86. Les efforts se sont poursuivis pour transformer la compagnie d'électricité du Kosovo en une entreprise financièrement saine et efficace servant les intérêts de tous ses clients. À la suite de la désignation en juillet de nouveaux conseils d'administration, le recrutement du personnel d'encadrement du niveau suivant a été mené à bien et un nouveau président a été désigné. La restructuration se poursuivra de pair avec une analyse approfondie des besoins de recrutement de la compagnie. L'établissement de rapports financiers s'est notablement amélioré, et les préparatifs se poursuivent en vue de mettre en place un système de comptabilité plus moderne. La collecte des factures d'électricité s'est accélérée, tout en demeurant nettement trop lente.

87. La guerre n'a causé que des dégâts mineurs au réseau d'approvisionnement en eau, mais la négligence et la pénurie de fonds avaient laissé le secteur en mauvais état. À la mi-99, moins de 30 % des citoyens étaient régulièrement approvisionnés, aucun des réseaux ne fonctionnait de façon satisfaisante dans les zones rurales et la qualité de l'eau constituait une menace pour la santé publique. Un an plus tard, la moitié de la population et 80 % de la population urbaine étaient desservies en eau chlorée. La rénovation et l'amélioration des services s'est poursuivie.

## **Q. Administration locale**

88. Le Département de l'administration locale a supervisé de près le transfert des pouvoirs aux assemblées municipales pleinement constituées et aux institutions connexes. À cette fin, le Département a défini plusieurs mécanismes clefs, dont la mise en place des trois comités d'assemblée obligatoires, à savoir police et finances, collectivités et médiation. Ces comités ont été mis en place avec succès auprès de plusieurs assemblées. La désignation d'un chef de l'administration et d'un conseil d'administration sur la base de la recommandation d'un groupe indépendant constituera

également une étape importante permettant de promouvoir la constitution d'une fonction publique municipale professionnelle et d'empêcher que celle-ci ne fasse l'objet de pressions politiques excessives. Le système reposera sur une politique de recrutement équitable, transparente et non discriminatoire.

89. Les bureaux communautaires locaux existants seront pleinement intégrés aux municipalités et à leurs structures administratives de manière à assurer en permanence un accès égal aux services publics au niveau municipal et la protection des droits des collectivités. À ce jour, on compte 24 bureaux de cette nature dans les municipalités où une collectivité minoritaire constitue une fraction importante de la population. La désignation du chef de chaque bureau en tant que membre de droit du Conseil d'administration de la municipalité facilitera l'institutionnalisation de ces structures.

90. Le transfert des pouvoirs aux municipalités sera fonction dans une large mesure de l'existence de systèmes adéquats de gestion budgétaire et financière ainsi que de la capacité de la part des administrations publiques municipales à mettre en application de façon efficace les procédures et contrôles financiers, selon que le certifiera un vérificateur des comptes indépendants. À mesure que le processus politique et administratif suivra son cours, la MUNIK supervisera dans le domaine de l'administration locale les progrès réalisés dans la consolidation des institutions municipales autonomes, veillera à ce que des moyens efficaces soient mis à la disposition des municipalités pour leur permettre d'édifier une capacité administrative viable grâce à la fourniture d'une assistance technique et à la mise en place de programmes de formation, favorisera la coopération intermunicipale, et coordonnera les activités pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. À cet égard, les municipalités ont bénéficié d'une assistance et reçu des fonds au titre de projets de création de petites et de moyennes entreprises de développement économique de la part de plusieurs organismes de développement et de donateurs, dont le PNUD, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et l'Agence européenne pour la reconstruction, ainsi que d'organismes bilatéraux de coopération et d'organisations non gouvernementales.

## VIII. Démocratie et société civile

### A. Démocratisation

91. L'Institut d'administration civile, institution indépendante créée par le volet « création d'institutions » en tant qu'organisme officiel de formation du secteur public, a été officiellement inauguré à Urosevac le 20 septembre et est chargé de dispenser une formation au secteur public du Kosovo. Trente diplômés du premier programme de formation de moyenne durée de quatre semaines à l'intention des huit fonctionnaires municipaux ont reçu une formation dans les domaines du droit, de l'économie, des finances publiques, de la gestion des ressources humaines et du règlement des conflits. La deuxième classe d'un programme de formation de moyenne durée a été diplômée le 11 octobre dans la municipalité de Zvecan dans le nord du pays. Le cours avait été dispensé aux employés municipaux serbes du Kosovo. À la fin de novembre, le volet « création d'institutions » avait mené à bien le troisième cours de moyenne durée de 20 jours à l'intention de 30 hauts fonctionnaires municipaux albanais du Kosovo, dont six femmes, dans les municipalités de Pec, Istok, Klina et Decani.

92. Le volet « création d'institutions » a mené des activités à divers niveaux en vue de promouvoir et appuyer la mise en place de partis politiques démocratiques au Kosovo. Préalablement aux élections, des conseils et une assistance ont été fournis concernant l'inscription des partis politiques. Durant cette période, tous les partis politiques inscrits ont eu largement recours aux centres à l'intention des partis politiques créés par le volet « création d'institutions », qui ont dispensé une formation et un appui logistique. Les partis politiques ont en outre bénéficié d'une assistance par l'entremise d'un fonds constitué à l'intention des médias et qui leur a permis de financer leur propre campagne électorale. En outre, des séminaires à l'intention des candidates ont été organisés dans tout le Kosovo. Au total, 500 candidates ont participé à des sessions de formation sur la manière de conduire une campagne électorale et ont amélioré leur compréhension de l'administration municipale et de l'organisation de campagnes électorales.

93. Des séminaires de formation au fonctionnement des assemblées municipales après les élections ont été organisés dans chaque municipalité entre le 20 novembre et le 1er décembre à l'intention de tous les nou-

veaux membres des assemblées municipales, tant élus que nommés. Les séminaires ont porté sur les documents ci-après de la MINUK : réglementations municipales; Statut municipal modèle et règlement intérieur; et procédures financières modèles à l'intention des municipalités.

94. Afin de créer un environnement favorable à la création d'organisations non gouvernementales (ONG) et à l'édification de structures représentant la société civile au Kosovo, le volet « création d'institutions » a ouvert son neuvième centre de ressources à l'intention des ONG à Polje, au Kosovo, afin de fournir des informations, de l'équipement technique et une assistance, ainsi que de constituer un lieu de rencontre pour les ONG au niveau des collectivités locales. En octobre et novembre, le pilier a également commencé à oeuvrer plus étroitement avec les organisations locales de femmes.

95. On s'est également efforcé de venir en aide aux minorités. Une enquête d'évaluation des compétences des minorités a été menée dans les collectivités serbes du Kosovo en vue d'évaluer les compétences de la population locale et d'aider à élaborer des projets potentiels. Des entrevues ont eu lieu avec quelque 600 personnes. D'après les résultats de l'enquête, l'immense majorité de la population locale se tournait vers la MINUK en tant que source d'assistance. Le pilier a coordonné un séminaire sur l'édification de la paix et la réconciliation d'une durée de trois semaines en Autriche à l'intention de 24 jeunes du Kosovo, y compris des Albanais du Kosovo, des Serbes, des Bosniaques, des Turcs et un parti Ashkali.

### B. Les médias

96. Durant toute la période ayant précédé les élections, le volet « création d'institutions » a veillé à ce que l'accès aux médias se fasse dans des conditions équitables pour tous les partis et les candidats politiques et à ce que les médias locaux soient dotés des moyens et de la formation voulus pour leur permettre de couvrir les élections de façon professionnelle. À cette fin, des équipes d'appui pour l'accès aux médias ont été détachées dans chacune des cinq régions afin de prendre contact avec les entités politiques locales et les organes de presse, arbitrer les plaintes concernant l'organisation équitable et équilibrée des campagnes électorales et régler les différends sur une base officieuse. Durant la campagne électorale, le pilier a éga-

lement supervisé les médias pour faire en sorte que les organes tant de la presse écrite que de radiodiffusion et de télévision se conforment à la réglementation électorale sur la couverture équitable.

97. Une fois la campagne électorale achevée, le Commissaire provisoire pour les médias a indiqué que, même s'il n'avait été fait état que d'un petit nombre d'infractions aux règles régissant les organes de radiodiffusion et de télédiffusion, la couverture des diverses entités politiques n'avait pas toujours été équitable. Toutefois, ces problèmes ont généralement été rectifiés à la suite de l'intervention des équipes chargées de superviser les médias. En ce qui concerne les organes de la presse écrite, le Commissaire a signalé que leur couverture de la campagne électorale avait généralement été équilibrée. Des exceptions étaient constituées par deux quotidiens à vaste circulation, à savoir *Bota Sot* et *Rilindja*, ainsi que par la publication estudiantine *Epo-ka e Re* et l'agence de presse *Kosova Press*. Afin d'assurer l'application du code de conduite à l'intention des imprimeries, le Commissaire a condamné *Bota Sot* à une amende de 50 000 deutsche mark le 1er décembre.

## IX. Préparation des élections municipales

98. Le succès des élections municipales est imputable au travail préparatoire considérable réalisé par la structure administrative de la MINUK tout entière, et plus particulièrement au labeur et au dévouement du personnel de la composante chargée de la mise en place d'institutions.

99. À fin septembre, les contrôles et enquêtes étaient achevés dans les cinq centres régionaux. En outre, plus de 38 000 jeux de documentation électorale ont été envoyés à tous les électeurs inscrits ne résidant pas au Kosovo pour leur permettre de voter par correspondance. La proportion de personnes inscrites sur les registres mais dont le nom ne figurait pas sur la liste électorale définitive était d'environ 4 %. Les intéressés, dont la situation a été vérifiée en consultant la base de données centrale, ont été inscrits sur une liste électorale supplémentaire.

100. Un programme spécial a été institué pour aider les électeurs ayant des besoins particuliers, notamment ceux qui avaient peur de sortir de chez eux, les personnes hospitalisées, les handicapés mentaux, les person-

nes âgées et les prisonniers, de sorte qu'ils puissent s'inscrire et voter en même temps. En outre, des dispositions ont été prises pour permettre aux membres de l'école de police du Kosovo et au personnel des bureaux de vote de voter en même temps que les bénéficiaires de ce programme.

101. Dans le cadre des préparatifs techniques, des commissions électorales municipales ont été constituées; elles ont apporté leur aide pour résoudre les problèmes techniques et administratifs liés aux élections au sein de chaque municipalité. Dans le cadre d'une campagne d'information, plus de 250 000 affiches portant sur un vaste éventail de questions électorales ont été diffusées pour sensibiliser la population. Cette campagne a été complétée par une campagne intensive d'éducation électorale, pour guider les électeurs jusqu'à la fin du processus.

102. Pour l'élection proprement dite, 1 019 superviseurs internationaux détachés par des États membres de l'OSCE ont été déployés au Kosovo et 319 superviseurs ont été recrutés localement. Plus de 10 000 membres des commissions électorales constituées pour chaque bureau de vote ont bénéficié, entre le 15 et le 25 octobre, d'une formation aux procédures de vote et de dépouillement. En outre, 4 886 représentants de partis politiques, de coalitions, d'initiatives de citoyens et de candidats indépendants ainsi que 1 305 représentants d'organisations non gouvernementales ont été accrédités en qualité d'observateurs nationaux. Au total, ces derniers étaient au nombre de 6 186.

## X. La situation financière

### A. Budget consolidé du Kosovo

103. Le budget consolidé du Kosovo pour 2001 sera définitivement mis au point avant la fin de l'année. Les principaux secteurs prioritaires restent la santé, la protection sociale, l'éducation et la justice; des ressources supplémentaires sont prévues au titre du recouvrement des impôts et des améliorations à apporter dans le secteur des soins de santé primaires et pour le Service de la police du Kosovo. Tout accroissement des dépenses de personnel pour la fonction publique sera évité en instituant un contrôle des rémunérations et des effectifs. En outre, pour l'année 2001, l'Autorité budgétaire centrale compte sur une augmentation des recettes de sources locales, qui devraient passer de 50 % à près de

70 % du montant annuel du budget. Ce résultat sera accompli grâce à divers impôts, y compris une taxe à la valeur ajoutée, des droits perçus aux frontières et des impôts sur les entreprises.

104. Dans le cadre de cette nouvelle politique fiscale, la première opération de recouvrement, qui concernait l'impôt sur le chiffre d'affaires estimatif des entreprises, s'est achevée le 1er octobre. La proportion de réponses spontanées s'est située juste au-dessus de 50 % et le montant total des sommes perçues à ce jour a dépassé 8 millions de deutsche mark, soit plus du double du montant prévu. Les recettes au titre des droits de douane ont augmenté un peu plus que prévu jusqu'en novembre, le montant hebdomadaire atteignant 7 millions de deutsche mark. À l'heure actuelle, il est légèrement inférieur à 6 millions de deutsche mark. Tous les donateurs ayant versé les contributions annoncées, le budget consolidé du Kosovo pour l'année 2000 a été entièrement financé.

### **B. Fonds d'affectation spéciale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

105. Au 30 novembre, les contributions reçues au titre du Fonds d'affectation spéciale de la MINUK s'élevaient au total à 35 369 737 dollars. Le montant approuvé au titre de projets à impact rapide à financer au moyen du Fonds d'affectation spéciale s'est élevé à 4 809 770 dollars. Vingt-deux projets approuvés, représentant au total 555 099 dollars, ont été transférés à l'Autorité budgétaire centrale pour financement par imputation sur le budget consolidé du Kosovo. À l'heure actuelle, 182 projets à impact rapide sont en cours d'exécution ou ont été achevés, pour un montant total de 1 868 039 dollars. Un montant de 14 457 713 dollars a été prélevé sur le Fonds d'affectation spéciale pour verser le traitement des agents de la fonction publique du Kosovo et 10 millions de dollars environ ont été prélevés pour le programme de préparation à l'hiver.

## **XI. Observations**

106. Le succès des élections municipales a marqué un tournant dans le travail accompli par la Mission au Kosovo. Depuis le 28 octobre, la MINUK s'emploie à

mettre à exécution sans délai les résultats des élections municipales et à établir des assemblées municipales provisoires qui fonctionnent. Des progrès sensibles ont été faits à cet égard. Toutefois, le développement de ces structures sera fonction de la mesure dans laquelle la population et ses dirigeants politiques resteront déterminés à respecter les résultats des élections municipales. Toutes les parties et tous les secteurs de la société doivent être prêts à collaborer activement avec ces structures municipales, auxquelles ont été confiées des tâches et des responsabilités qui intéressent la communauté tout entière. La démocratie doit prendre racine à l'échelon municipal et pour que le succès de ce processus se maintienne, le soutien et la détermination de l'ensemble de la population sont essentiels. C'est pourquoi je m'associe à mon Représentant spécial pour demander instamment aux dirigeants locaux, quelle que soit leur appartenance politique, ainsi qu'à la population du Kosovo d'appuyer l'action entreprise au niveau municipal pour assurer la conduite des affaires et d'y participer.

107. L'absence d'actes de violence graves pendant la période précédant les élections et le fait qu'il ne s'est produit pratiquement aucun incident le jour des élections ont été un succès pour la MINUK, la KFOR et, surtout, la population kosovar. Toutefois, je constate avec consternation que le nombre des actes de violence dont il est fait état depuis les élections va croissant. Il est intolérable que des extrémistes sapent les efforts faits jusqu'à présent pour jeter les bases d'une autonomie substantielle et d'une auto-administration démocratique. Les progrès sur la voie d'une telle autonomie ne pourront se poursuivre si la sécurité, le respect des droits de l'homme et un développement démocratique font défaut. Aucune de ces conditions ne peut être remplie tant que les dirigeants kosovars et la population elle-même ne s'y emploient pas avec la plus grande détermination. En bref, l'accroissement des responsabilités dans le contexte d'une auto-administration est lié à une maturité politique et civique avec laquelle ces actes de violence sont incompatibles. Les paroles ne suffisent pas face à des comportements aussi contre-productifs : il faut que par des interventions concrètes, toutes les communautés du Kosovo, et en particulier leurs dirigeants, montrent que ces actes de violence ne sont pas acceptables.

108. La MINUK a consacré une attention particulière, dès le départ, à la participation progressive de la population locale aux organes de l'administration intérimaire.

maire. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration d'un « pacte » pour la société du Kosovo (voir S/2000/878, par. 9), qui mettra en place le dispositif nécessaire pour les élections générales ainsi que la structure des institutions provisoires du Kosovo en attendant un règlement final sur son statut. La MINUK considère que la communauté internationale doit activement s'employer à définir ce qu'il faut entendre par une autonomie substantielle et le développement des institutions d'auto-administration et que la population du Kosovo doit assumer une part de plus en plus grande des responsabilités en ce qui concerne l'administration de la province. La MINUK collaborera étroitement avec les États Membres et les représentants de la population locale pour élaborer cette structure, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

109. La MINUK a poursuivi ses efforts visant à consolider et renforcer encore les structures administratives intérimaires mixtes qui ont été mises en place. Je me félicite des progrès notables qui ont été réalisés jusqu'à présent concernant l'établissement de départements qui sont opérationnels et fournissent des services à toute la population du Kosovo. Ces départements doivent continuer à lutter contre la politisation de leurs fonctions et à centrer leur action sur la création d'institutions et de capacités et l'amélioration de la prestation de services à toutes les communautés du Kosovo. La communauté internationale, pour sa part, doit faire en sorte que la structure administrative intérimaire appropriée soit en place pour assurer la durabilité des institutions provisoires dans un contexte démocratique.

110. Le Kosovo aura besoin de l'assistance des donateurs pendant un certain temps encore. Toutefois, ce soutien disparaîtra progressivement et la province doit s'y préparer. Il est donc essentiel d'assurer, grâce aux investissements privés, le développement continu d'un secteur privé vigoureux. Une croissance soutenue du secteur privé est toutefois impossible en l'absence d'un cadre juridique et institutionnel approprié. Celui-ci doit permettre la réorganisation de l'État et des entreprises publiques, y compris la prise en charge des obligations antérieures. Il doit aussi prévoir l'application des concepts et principes de base du droit commercial qui assureront une protection judiciaire efficace en matière de contrats et de droits de propriété, et mettre en place les modalités requises pour les opérations de banque et de crédit. Sans ces éléments, les investisseurs n'assureront pas le financement des projets entrepris

par la province. À l'heure actuelle, l'appareil judiciaire du Kosovo ne dispose pas des moyens nécessaires pour élaborer une telle structure et la mettre en place. C'est pourquoi, un appui et un soutien technique de la communauté internationale seront nécessaires pour que le secteur privé, reposant sur une base juridique saine, puisse s'épanouir.

111. La communauté internationale tout entière s'est félicitée des changements récemment intervenus au sein du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Ces changements, outre qu'ils constituent une source d'espérance renouvelée pour la population de la République, ont facilité le processus de consultation avec les autorités fédérales, ce dont la Mission se réjouit, et lui ont donné la possibilité d'engager avec celles-ci un dialogue constructif sur des questions d'intérêt commun. L'un des principaux sujets de préoccupation de la MINUK est la situation des Albanais du Kosovo détenus en Serbie, ainsi que celle des membres de toutes les communautés qui ont disparu au Kosovo pendant et après le conflit. Je demande instamment au Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie de libérer immédiatement ces détenus par égard pour ces derniers et les membres de leur famille, et aussi, en témoignage de bonne volonté à l'égard de la population de la province.

112. Également préoccupante est la question du retour effectif des Serbes du Kosovo et de l'amélioration de la coopération de la MINUK avec la communauté serbe du Kosovo. À cet égard, les échanges de vues s'intensifient entre le nouveau gouvernement à Belgrade et les éléments clefs de la communauté serbe du Kosovo, ce qui est très encourageant. Je m'associe à mon Représentant spécial pour demander instamment à la communauté serbe du Kosovo de participer plus activement à l'administration intérimaire mixte de la province, notamment aux travaux des assemblées municipales intérimaires.

113. La poursuite du conflit dans la vallée du Presevo, au sud de la Serbie, déstabilise la région, sape les relations entre le Kosovo et les autorités fédérales et constitue une menace grave, à la fois pour la population locale et pour les relations communautaires à l'intérieur du Kosovo. La MINUK se félicite de la modération et du sang-froid dont les autorités fédérales ont fait preuve récemment dans la région. Il faut y voir un élément précurseur du développement futur des relations entre la population du Kosovo et celle de la Serbie proprement dite. Pour sa part, la MINUK, avec

l'assistance de la KFOR, fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que la violence ne se propage à l'extérieur de la province et le HCR étudie les mesures concrètes qui peuvent être prises pour aider la population locale. Entre-temps, je demande aux dirigeants locaux et à la population tout entière du Kosovo de coopérer avec la communauté internationale à cet égard.

114. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Bernard Kouchner, de la détermination exceptionnelle dont il a fait preuve et des efforts considérables qu'il a déployés pour s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Sa créativité et son dynamisme ont joué un rôle essentiel dans la conduite de cette mission unique en son genre et d'une immense complexité, pendant la période la plus difficile. Je lui adresse tous mes vœux de réussite pour l'avenir. Son successeur, M. Hans Haakkemp, prendra ses fonctions à la mi-janvier. Je félicite également le personnel international et local de la MINUK du dévouement dont il n'a cessé de faire preuve et de l'appui qu'il a apporté aux activités des Nations Unies au Kosovo.

## Annexe I

**Composition et effectifs de la composante police  
de la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo (au 12 novembre 2000)**

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unité de la police spéciale</i>
Allemagne	342	
Argentine	12	
Autriche	69	
Bangladesh	109	
Belgique	5	
Bénin	5	
Bulgarie	73	
Cameroun	24	
Canada	86	
Côte d'Ivoire	1	
Danemark	31	
Espagne	20	111
Égypte	69	
Estonie	4	
États-Unis d'Amérique	593	
Fédération de Russie	95	
Fidji	29	
Finlande	20	
France	69	
Gambie	5	
Ghana	124	
Grèce	20	
Hongrie	5	
Inde	211	239
Islande	2	
Italie	64	
Jordanie	222	240
Kenya	26	
Kirghizistan	4	
Lituanie	9	
Malaisie	49	
Malawi	19	
Népal	54	
Niger	5	
Nigéria	144	
Norvège	27	
Pakistan	126	114
Philippines	62	
Pologne	8	115
Portugal	9	

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unité de la police spéciale</i>
République dominicaine	15	
République tchèque	24	
Roumanie	70	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	135	
Sénégal	13	
Slovénie	14	
Suède	49	
Suisse	9	
Tunisie	9	
Turquie	107	
Ukraine	34	114
Zambie	55	
Zimbabwe	69	
<b>Total</b>	<b>3 454</b>	<b>933</b>

## Annexe II

**Composition et effectifs de la composante militaire  
de la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo (au 1er décembre 2000)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine . . . . .	1
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	1
Belgique . . . . .	1
Bolivie . . . . .	1
Bulgarie . . . . .	1
Canada . . . . .	1
Chili . . . . .	1
Danemark . . . . .	1
Espagne . . . . .	2 <sup>a</sup>
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	2
Finlande . . . . .	2
Hongrie . . . . .	1
Irlande . . . . .	3 <sup>b</sup>
Italie . . . . .	1
Jordanie . . . . .	1
Kenya . . . . .	1
Malaisie . . . . .	1
Malawi . . . . .	1
Népal . . . . .	1
Norvège . . . . .	1
Nouvelle-Zélande . . . . .	1
Pakistan . . . . .	1
Pologne . . . . .	1
République tchèque . . . . .	1
Roumanie . . . . .	1
Suisse . . . . .	1
Ukraine . . . . .	1
Zambie . . . . .	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>37</b>

<sup>a</sup> Y compris l'officier de liaison en chef.

<sup>b</sup> Dont deux sous-officiers.

## Annexe III

### Budget consolidé du Kosovo

(En millions de deutsche mark)

#### Recettes prévues et recettes effectives (au 18 novembre 2000)

<i>Recettes intérieures</i>	<i>Montant estimatif</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Solde</i>
Impôts-Droits de douane	51 80	55 145 507	3 34
Droits d'accise	39 70	30 140 500	(9 55)
Taxe sur les ventes	104 40	107 711 160	3 31
Services d'hôtellerie et de restauration	2 70	2 891 370	191 37
Redevances forfaitaires	3 00	8 710 074	5 71
Véhicules	5 00	7 269 477	2 26
<b>Total</b>	<b>206 60</b>	<b>211 868 088</b>	<b>5 26</b>

